RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.Z ET FILS
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 10 Allée Gaston Bachelard
75014 Paris
947 993 952 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

Le vingt-cinq juin, l'an deux mille vingt-quatre, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société situé 10 Allée Gaston Bachelard 75014 Paris. Chaque associé a été convoqué par la Gérante, et ce par lettre simple adressée le 10 mai 2024.

Sont présents :

- Madame Sabrina TOLBA, détentrice de QUARANTE parts sociales, ci 40 parts sociales,
- Monsieur Younes Karim TOLBA, détenteur de QUARANTE parts sociales, ci 40 parts sociales ;
- Madame Zaina AIT AKLI, détentrice de VINGT parts sociales, ci 20 parts sociales.

Total des parts sociales des associés présents : 100 parts sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Madame Sabrina TOLBA préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation et des récépissé postaux ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de l'opération de cession de parts sociales ;
- Approbation de la nouvelle répartition du capital social.
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.
- Décharge de convocation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première Résolution - Agrément d'une cession de parts sociales

La Présidente expose à l'assemblée des associés que par acte en date du 24 juin 2024, Madame **Sabrina TOLBA** a cédé VINGT (20) de ses parts sociales, détenues dans la Société précitée, à Madame **Zaina AIT AKLI**.

Conformément aux dispositions de l'article "N°13" des statuts, la procédure d'agrément de la Cessionnaire par les autres associés n'est pas nécessaire dans le cadre de la présente cession qui peut intervenir librement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de valider la cession projetée.

Deuxième Résolution - Modification corrélative des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles « Apports » et « Capital social » des statuts :

« ***ARTICLE 6 - Apports***

Il a été apporté au capital de la société :

- lors de la constitution, une somme de 1 000,00 euros ;

- par acte sous seing privé enregistré en date du 24 juin 2024, Madame **Sabrina TOLBA** a cédé VINGT (20) de ses parts sociales, détenues dans la Société précitée, à Madame **Zaina AIT AKLI**. »

Le reste de l'article est inchangé.

« ***ARTICLE 7 - Capital social***

Le capital social est fixé à la somme de 1 000,00 euros, mille euros.

Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

Les parts sociales ont été attribuées comme suit après la cession de parts sociales survenue le 24/06/2024, entre Madame TOLBA Sabrina et Madame Zaina AIT AKLI :

- Madame Sabrina TOLBA, à concurrence de VINGT parts sociales numérotées de 1 à 20, ci…… 20 parts.

- Monsieur Younes Karim TOLBA, à concurrence de QUARENTE parts sociales numérotées de 21 à 60, ci …… 40 parts.

[redacted]a AIT AKLI, à concurrence de QUARANTE parts sociales, numérotées de 61 à 100, ci …… 40 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution – Transfert de siège social

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de « 10, Allée Gaston Bachelard, 75014 Paris » au « **1 Avenue du Marechal Foch, 95170 Deuil la Barre »,** et ce **à compter de ce jour**.

En conséquence, l'article "5" des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 5 - Siège social

Le siège social est fixé au : **1 Avenue du Marechal Foch, 95170 Deuil la Barre** ».

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Quatrième Résolution - Décharge de convocation

L'assemblée générale décharge purement et simplement la présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception, et prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence et les associés présents.

Signature des associés présents
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Mme. **Sabrina TOLBA**

M. **Younes Karim TOLBA**

Mme. **Zaina AIT AKLI**

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

certeurope
AN ODDRIVE COMPANY

Document signé : Cession SCI AZ ET FILS_A-118845-2806.pdf

Nombre de pages du document : 25 **Signatures :** 3
Réf: A-118845-2806

Emetteur :
[redacted]

Signé par	Signature
Zaina Ait akli	29-06-2024 19:04
Younes Tolba	29-06-2024 18:48
Sabrina Tolba	28-06-2024 21:58

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"